

**SPADEL SA**  
Avenue des Communautés 110  
1200 Bruxelles  
RPM (Bruxelles) 0405.844.436

(la « **Société** »)

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
TENUE LE 26 MAI 2026**

---

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale des actionnaires (l' «**Assemblée Générale**» ou l' « **Assemblée** ») est ouverte à 15 heures sous la présidence de la Familia Numerosa BV, représentée par son représentant permanent, Roel van Neerbos, Président du Conseil d'administration.

**A. Bureau**

***Constitution***

Le Président du Conseil d'administration, physiquement présent au siège de la Société pour cette Assemblée, invite les personnes suivantes à constituer le bureau de la Société, conformément aux statuts de la Société :

- il appelle aux fonctions de secrétaire de l'Assemblée Madame Tatiana Goeminne,
- il appelle, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, Finances et Industries SA, représentée par Gerefis SA, à son tour représentée par Monsieur Marc du Bois, et Sogemindus Holding S.A., représentée par Monsieur André de Barsy, pour remplir les fonctions de scrutateurs ;

Le Président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'Assemblée.

Par ailleurs, les administrateurs suivants de la Société sont présents :

- Familia Numerosa BV représentée par son représentant permanent Monsieur Roel van Neerbos, Président ; et
- Gerefis SA, représentée par Monsieur Marc du Bois, CEO.

Les autres administrateurs sont absents et excusés.

Le Commissaire, PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Romain Seffer est également présent à l'Assemblée.

Assistent encore à l'Assemblée : Monsieur David Talavera, CFO, et Madame Sophie Keller, General Counsel.

### ***Vérifications par le bureau***

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

#### (i) Convocations

Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et associations. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs de publication ont été remis au bureau.

Le Président rappelle et le bureau constate que, le 24 avril 2026, la convocation, contenant l'ordre du jour, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition à partir de cette même date. Un communiqué de presse a, en outre, été publié sur le site internet de la Société et a été envoyée à l'agence Belga pour assurer la diffusion internationale de la convocation et de ces autres documents requis par le Code des sociétés et des associations. La convocation a, par ailleurs, été publiée sur la plateforme Connect d'Euronext.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée par courrier ordinaire le 22 avril 2026 aux actionnaires nominatifs.

Une convocation par e-mail a été adressée aux administrateurs et au commissaire selon les modalités convenues avec ceux-ci.

Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le classeur contenant l'ensemble des documents de convocation est mis à la disposition du bureau et sera joint au présent procès-verbal.

#### (ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Il est rappelé qu'à l'occasion de la présente Assemblée Générale, les actionnaires avaient le choix, en vue de participer à la présente Assemblée, soit de se faire représenter par Madame Tatiana Goeminne, mandataire désigné par le Conseil d'administration, soit de voter par correspondance, soit de participer physiquement. La représentation par un autre mandataire, au choix de l'actionnaire, était également possible. La liste des présences reprend donc les actionnaires représentés par leur mandataire, les actionnaires ayant voté par correspondance, de même que les actionnaires ayant rempli les formalités d'admission, pour autant que la Société ait reçu la preuve que ces actionnaires étaient titulaires, à la date d'enregistrement, des actions pour lesquelles ils entendaient prendre part au vote lors de cette Assemblée. Cette liste a été communiquée au bureau pour vérification et sera conservée.

#### (iii) Liste des présences

Il résulte de la liste des présences, que les actionnaires ayant rempli les formalités légales et statutaires représentent 4.050.422 actions de capital donnant droit chacune à une voix sur un total de 4.150.350 actions émises (soit une présence de 97,59 % sur un total de 4.150.350 actions émises). Conformément à l'article 22 des statuts, la présente Assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

\*\*\*

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial de présence n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et qu'aucun point repris à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée, l'Assemblée Générale est en mesure de valablement délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour, le calcul des majorités se faisant sur une base de 4.050.422 actions.

\*\*\*

### **B. Ordre du jour**

Le Président passe l'ordre du jour en revue.

#### **1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport de gestion.

#### **2. Présentation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport du Commissaire.

#### **3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2025, du rapport de gestion du Conseil d'administration, ainsi que des rapports du Commissaire (y compris sur sa mission d'assurance limitée sur l'information en matière de durabilité)**

Le CEO et le CFO présentent les activités et résultats financiers de l'année 2025, ainsi que les perspectives pour 2026.

#### **4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.**

Les comptes annuels arrêtés se présentent comme suit :

- un total de bilan de 370.375.663 EUR
- la proposition d'affectation du résultat suivante :
  - bénéfice de l'exercice à affecter : 33.138.176 EUR
  - bénéfice reporté de l'exercice précédent : 11.181.287 EUR
  - bénéfice à affecter : 44.319.463 EUR
  - dotation aux réserves disponibles : 17.000.000 EUR
  - distribution d'un dividende brut de 4,00 EUR par action : 16.601.400 EUR
  - octroi d'une prime bénéficiaire identique aux travailleurs : 94.731 EUR
  - bénéfice à reporter : 10.623.332 EUR

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que

- la distribution d'un dividende brut de 4,00 EUR par action (2,80 EUR net par action) ;
- l'octroi d'une prime bénéficiaire identique aux travailleurs de la Société, conformément à la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs, pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. La prime bénéficiaire identique répond aux modalités suivantes :
  - o Le montant brut de la prime s'élève à 930 EUR par travailleur occupé à temps plein ou temps partiel (montant proratisé sur la base du régime de travail dans ce dernier cas), durant l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, et

- Le montant de la prime est calculé, sur une base individuelle, *prorata temporis* des prestations effectives de travail et des périodes assimilées durant l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 (les périodes de suspension de l'exécution du contrat de travail telles que prévues à l'article 11/4 §2 de ladite loi du 22 mai 2001 étant considérées comme des périodes assimilées pour le calcul de la prime). La prime n'est pas octroyée aux travailleurs qui ont été licenciés pour motif grave et/ou qui ont quitté volontairement la Société durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, à l'exception d'une démission pour motif grave dans le chef de la Société.

Le dividende sera payable le 5 juin 2026 contre remise du coupon n° 27.

La prime bénéficiaire identique sera payée aux travailleurs de la Société courant du mois d'août 2026.

### **5. Vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. Le Président précise que le rapport de rémunération est inclus dans le rapport de gestion de la Société et dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le rapport financier annuel, de sorte que tout le monde a pu en prendre connaissance.

### **6. Approbation de la modification de la politique de rémunération**

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver la modification de la politique de rémunération en ce qui concerne le changement – à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – de statut des membres du Comité Exécutif exerçant leurs activités en Belgique et la modification de la rémunération des Administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **7. Approbation de la rémunération des Administrateurs de la Société**

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de porter la rémunération des Administrateurs de la Société aux montants suivants, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Administrateurs (hors Président) : une rémunération annuelle de 40.000 EUR par Administrateur (hors Président), dont 50% dépend de sa participation effective aux cinq réunions fixes par an (soit un montant de 20.000 EUR proratisé en fonction de la participation aux réunions fixes). Pour la participation à toute réunion additionnelle nécessitant une préparation particulière, chaque Administrateur se verra attribuer une rémunération supplémentaire de 4.000 EUR par réunion ;
- Président du Conseil d'Administration : une rémunération annuelle de 80.000 EUR, dont 50% dépend de sa participation effective aux cinq réunions fixes par an (soit un montant de 40.000 EUR proratisé en fonction de la participation aux réunions fixes). Pour sa présence à toute réunion additionnelle nécessitant une préparation particulière, le Président se verra attribuer une rémunération supplémentaire de 8.000 EUR par réunion. La rémunération du Président est donc fixée au double de celle d'un Administrateur ;
- Comités :
  - Comité d'Audit (hors Président du Comité d'Audit) : une rémunération annuelle supplémentaire de 7.500 EUR par Administrateur, en fonction de sa participation effective aux trois réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 2.500 EUR par réunion à laquelle l'Administrateur participe) ;
  - Président du Comité d'Audit : une rémunération annuelle supplémentaire de 15.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit, en fonction de sa participation effective aux trois réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR par réunion à laquelle le Président participe). La rémunération du Président du Comité d'Audit est donc fixée au double de celle d'un Administrateur membre du Comité;

- Comité de Nomination et de Rémunération : une rémunération annuelle supplémentaire de 5.000 EUR par Administrateur, en fonction de sa participation effective aux deux réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 2.500 EUR par réunion à laquelle l'Administrateur participe) ;
- Président du Comité de Nomination et de Rémunération : une rémunération annuelle supplémentaire de 10.000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et de Rémunération, en fonction de sa participation effective aux deux réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR par réunion à laquelle le Président participe) La rémunération du Président du Comité de Nomination et de Rémunération est donc fixée au double de celle d'un Administrateur membre du Comité.

### **8. Décharge aux Administrateurs.**

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder à Monsieur Louis Guy du Bois, de toute responsabilité de l'accomplissement de son mandat jusqu'à sa démission en date du 3 octobre 2025.

### **9. Décharge au Commissaire.**

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2025.

### **10. Confirmation de la décision de cooptation du Conseil d'administration et ratification du mandat d'administrateur de Beuzz Management SRL**

Ayant pris acte de la démission de Monsieur Louis Guy du Bois en tant qu'administrateur de la Société, le Conseil d'administration a décidé, en date du 3 octobre 2025, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, de coopter Beuzz Management SRL, représentée par Monsieur Louis Guy du Bois, en remplacement de Monsieur Louis Guy du Bois, administrateur démissionnaire, dont le mandat aurait pris fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Compte tenu de ce qui précède, le Président propose de confirmer la décision de cooptation du Conseil d'administration du 3 octobre 2025 et de ratifier la nomination de Beuzz Management SRL, représentée par Monsieur Louis Guy du Bois, en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir du mandat initial, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

### **11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Finances et Industries SA, fixation de la rémunération**

Le mandat d'administrateur de Finances et Industries SA, représentée par Monsieur Axel Miller vient à échéance à l'issue de l'Assemblée de ce jour. Finances et Industries SA est candidate à un renouvellement de son mandat.

Compte tenu de ce qui précède, le Président propose, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de renouveler le mandat de Finances et Industries SA, représentée par Monsieur Axel Miller, en tant qu'administrateur non-exécutif non-indépendant pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. Sa rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération de la Société.

### **12. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.**

Le Président propose à l'Assemblée de conférer à Madame Sophie Keller, General Counsel de la Société, tous pouvoirs, avec pouvoir de substitution et de subdélégation, d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

### 13. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

\*\*\*

### **Séance de questions-réponses**

Avant d'inviter les actionnaires à voter sur les propositions de résolutions telles que mentionnées à l'ordre du jour, le Président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à la Société précédemment à l'Assemblée Générale et ce conformément au Code des sociétés et associations. Les questions devaient être reçues par la Société pour le 20 mai 2026 au plus tard. La Société n'a pas reçu des questions écrites dans les délais légaux.

Le Président invite dès lors les actionnaires qui le souhaitent à poser maintenant leurs questions en lien avec les points figurant à l'ordre du jour ou les rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour. Il est répondu aux questions en séance.

\*\*\*

### **C. Votes**

En raison du faible nombre d'actionnaires présents ou représentés, nous procéderons cette année à un vote à main levée en lieu et place d'un vote exprimé par le biais de bulletins de votes. Les calculs seront donc effectués en direct, en tenant compte également de votes émis par procuration.

#### **1. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.**

Proposition: d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation suivante du résultat de la Société :

- la distribution d'un dividende unitaire brut de 4,00 EUR/action (2,80 EUR net/action); et
- l'octroi d'une prime bénéficiaire identique aux travailleurs de la Société, conformément à la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs, pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. La prime bénéficiaire identique répond aux modalités suivantes :
  - o Le montant brut de la prime s'élève à 930 EUR par travailleur occupé à temps plein ou temps partiel (montant proratisé sur la base du régime de travail dans ce dernier cas), durant l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, et
  - o Le montant de la prime est calculé, sur une base individuelle, *pro rata temporis* des prestations effectives de travail et des périodes assimilées durant l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 (les périodes de suspension de l'exécution du contrat de travail telles que prévues à l'article 11/4 §2 de ladite loi du 22 mai 2001 étant considérées comme des périodes assimilées pour le calcul de la prime). La prime n'est pas octroyée aux travailleurs qui ont été licenciés pour motif grave et/ou qui ont quitté volontairement la Société durant

## INFORMATION REGLEMENTÉE

l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, à l'exception d'une démission pour motif grave dans le chef de la Société.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 2. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition: d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 3. Approbation de la modification de la politique de rémunération

Proposition: d'approuver la modification de la politique de rémunération.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 4. Approbation de la rémunération des Administrateurs de la Société

Proposition: de porter la rémunération des Administrateurs de la Société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, aux montants suivants :

- Administrateurs (hors Président) : une rémunération annuelle de 40.000 EUR par Administrateur (hors Président), dont 50% dépend de sa participation effective aux cinq réunions fixes par an (soit un montant de 20.000 EUR proratisé en fonction de la participation aux réunions fixes). Pour la participation à toute réunion additionnelle nécessitant une préparation particulière, chaque Administrateur se verra attribuer une rémunération supplémentaire de 4.000 EUR par réunion ;
- Président du Conseil d'Administration : une rémunération annuelle de 80.000 EUR, dont 50% dépend de sa participation effective aux cinq réunions fixes par an (soit un montant de 40.000 EUR proratisé en fonction de la participation aux réunions fixes). Pour sa présence à toute réunion additionnelle nécessitant une préparation particulière, le Président se verra attribuer une rémunération supplémentaire de 8.000 EUR par réunion. La rémunération du Président est donc fixée au double de celle d'un Administrateur ;
- Comités :
  - o Comité d'Audit (hors Président du Comité d'Audit) : une rémunération annuelle supplémentaire de 7.500 EUR par Administrateur, en fonction de sa participation effective aux trois réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 2.500 EUR par réunion à laquelle l'Administrateur participe) ;

## INFORMATION REGLEMENTÉE

- Président du Comité d'Audit : une rémunération annuelle supplémentaire de 15.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit, en fonction de sa participation effective aux trois réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR par réunion à laquelle le Président participe). La rémunération du Président du Comité d'Audit est donc fixée au double de celle d'un Administrateur membre du Comité;
- Comité de Nomination et de Rémunération : une rémunération annuelle supplémentaire de 5.000 EUR par Administrateur, en fonction de sa participation effective aux deux réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 2.500 EUR par réunion à laquelle l'Administrateur participe) ;
- Président du Comité de Nomination et de Rémunération : une rémunération annuelle supplémentaire de 10.000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et de Rémunération, en fonction de sa participation effective aux deux réunions fixes par an (soit une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR par réunion à laquelle le Président participe). La rémunération du Président du Comité de Nomination et de Rémunération est donc fixée au double de celle d'un Administrateur membre du Comité.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 5. Décharge aux Administrateurs

5.1 Proposition: de donner décharge par un vote spécial aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5.2 Proposition: de donner décharge par un vote spécial à Monsieur Louis Guy du Bois, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à sa démission en date du 3 octobre 2025.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 6. Décharge au Commissaire

Proposition: de donner décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**7. Confirmation de la décision de cooptation du Conseil d'administration et ratification du mandat d'administrateur de Beuzz Management SRL**

Proposition: de confirmer la décision de cooptation du Conseil d'administration du 3 octobre 2025 et de ratifier la nomination de Beuzz Management SRL, représentée par Monsieur Louis Guy du Bois, en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir du mandat initial, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Finances et Industries SA et fixation de la rémunération**

Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de renouveler le mandat de Finances et Industries SA, représentée par Monsieur Axel Miller, en tant qu'administrateur non-exécutif non-indépendant pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. Sa rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération de la Société.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.**

Proposition: de conférer à Madame Sophie Keller, General Counsel de la Société, tous pouvoirs, avec pouvoir de substitution et de subdélégation, d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.050.422
CONTRE	0
ABSTENTION	0

\*\*\*

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président adresse ses remerciements à l'Assemblée Générale et dispense le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal.

Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le souhaitent et sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente Assemblée, conformément au prescrit légal.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale.

La séance est levée à 16h15.

## INFORMATION REGLEMENTÉE

\*\*\*

---

Familia Numerosa B.V., représentée par  
Roel van Neerbos  
Président

---

Tatiana Goeminne  
Secrétaire

---

Finances & Industries SA, représentée par  
Gerefis SA, représentée à son tour par  
Marc du Bois  
Scrutateur

---

Sogemindus Holding S.A., représentée par  
André de Barsy  
Scrutateur

---

Gerefis SA, représentée par  
Marc du Bois  
Administrateur et CEO

### **Annexes : (4)**

1. Documents justifiant de la convocation de l'Assemblée
2. Documents justifiant l'accomplissement, par les actionnaires, des formalités nécessaires pour participer à l'Assemblée
3. Liste de présences
4. Formulaires de procuration et de vote par correspondance